Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 666

Artikel: Sic transit K-B : quand les affaires ne sont plus les affaires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024731

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SIC TRANSIT K-B

Quand les affaires ne sont plus les affaires

Décidément, Zurich est la ville de toutes les révolutions. Après les manifestations de jeunes dans la rue, elle vient de connaître une révolte d'actionnaires dans les salons du bel Hôtel Zurich, où se tiennent d'habitude échantillonnages et colloques plus tranquilles.

Le 21 décembre dernier donc, 154 actionnaires de la société financière Trans K-B étaient venus régler des comptes — pas très orthodoxes — avec un conseil d'administration aux abois, et finalement démissionnaire en bloc après plus de quatre heures de débats acharnés. L'inconfortable fauteuil du président était occupé par l'avocat d'affaires zurichois Hans W. Kopp, par ailleurs président de la Commission fédérale d'experts pour une conception globale des médias, et comme tel auteur d'une phrase dont la relecture aurait pu lui éviter la pénible séance du 21 décembre 1982: «Sous l'angle de la politique des médias, notre commission salue les efforts qui sont faits pour étendre la publicité des sociétés anonymes dont l'activité, en raison de leurs dimensions et de leur importance économique, relève de l'intérêt public, en concevant cette publicité non seulement comme un droit des actionnaires, mais comme un droit du public en général.» (Conception globale des médias, Rapport, p. 456.)

MYSTÈRES ET ACROBATE

En fait, il n'est pas certain du tout qu'une politique d'information plus ouverte aurait permis de trouver une autre issue que la coûteuse liquidation par une société fiduciaire, pour mettre fin à l'incroyable aventure de la Trans K-B, dans laquelle un acrobate paradoxalement dénommé Rudolf J.

Ernst est parvenu à attirer un nombre finalement élevé d'investisseurs, avec quelques complicités actives ou passives il faut le dire. Le mystère de la crédulité humaine, y compris chez l'homo fricus, demeure entier.

Du mariage prometteur à l'enterrement honteux. Tout a commencé en novembre 1979, par une habile fusion de deux sociétés financières de moindre importance (au point que leur mariage n'est pas même signalé dans la liste annuelle des concentrations établie par la «Schweizerische Handelszeitung»). Fondée en 1894 et domiciliée à Glaris, la Transanlage AG (président: Hans W. Kopp, déjà et administrateur-délégué: Rudolf J. Ernst, déjà) cherchait l'effet de synergie avec le Groupe K-B (président: R. J. Ernst, déjà), mini-société ayant son siège à Zurich. La première apportait en dot une très précieuse cotation en Bourse de Zurich, épargnant ainsi au conglomérat naissant la très longue procédure permettant l'accès à la corbeille.

TOUS LES TRUCS

De ce mariage au demeurant modeste naquirent une série de filiales, spécialisées dans la fourniture de capital-risque et... dans l'investissement mutuel. Tous les trucs habituels de la «balançoire» furent mis en œuvre, à l'insu du conseil d'administration prétend son président. Quand il apparut que les participations prises dans diverses sociétés américaines faisaient passer les chiffres au rouge le plus vif, le sieur Ernst passa l'Atlantique pour plusieurs mois, laissant à son avocat le soin de le représenter sur les bords de la Limmat.

Depuis ce départ au printemps dernier, le président Kopp s'efforce de désembrouiller l'écheveau, avec l'aide d'une société de révision.

A la mi-septembre, il ne cache plus que la liquidation s'impose, et qu'elle va coûter cher, très cher aux actionnaires (dont le principal n'est autre qu'Ernst, entre-temps remplacé par un certain Fankhauser).

Enfin, à la mi-décembre, le rapport pour l'exercice 1981/82 paraît: moins de 800 000 francs de recettes pour 35,5 millions de dépenses.

Une semaine plus tard, les actionnaires refusent la décharge, par 125 000 à 37 000 voix. Dans la foulée, ils confirment leur défiance envers le conseil d'administration en transmettant à la Fiduciaire suisse (filiale de la SBS) la responsabilité de la liquidation — comme s'il y avait dans la caisse de quoi payer les honoraires exigibles pour une telle opération.

L'AUDACE, ÇA PAIE PAS TOUJOURS!

La Trans K-B ne partait pas d'une mauvaise idée: là où les banques n'osent pas (encore) banquer, il faut bien des sociétés de financement pour faciliter le (re)démarrage d'affaires incertaines. La promotion de l'innovation passe par le recours à ce capital-risque dont les banques n'assument pas la mise à disposition. Les Américains, qui n'ont pas froid aux yeux, évaluent simplement les chances des investisseurs audacieux: un tiers de (grosses) pertes, un tiers de (substantiels) profits, un tiers d'affaires blanches.

Dans le cas de Trans K-B, les trois tiers étaient de la première catégorie. Cela n'a pas empêché le titre de faire les belles heures de la bourse de Zurich: cotée à moins de 100 francs en 1979, l'action Trans K-B a cumulé à plus de 750 francs en été 1981, avant de retomber à 240 francs il y a une année, pour disparaître de la cote le 15 septembre 1982, après avoir touché le niveau-plancher de trente francs.

A la recherche de boucs émissaires, le président de la Commission des médias louche du côté de la presse financière, que certains actionnaires n'ont pas hésité à accuser nommément: Alfred P. Herbert, rédacteur «en congé» de la revue mensuelle «Bilanz» (appartenant au groupe de presse Jean

Frey), aurait non seulement mené campagne contre la Trans K-B dans sa chronique «Bahnhofstrasse Inside», mais aurait lui-même réalisé de jolies prises de bénéfice en spéculant à la corbeille. La télévision suisse alémanique («Kassensturz» du 3 mai 1982) ne s'est pas gênée pour parler des combines, dont pourraient se rendre coupables les «initiés» — tels par exemple les journalistes économiques. Et comme dans ce genre de scandales, le pavé n'en finit pas de faire des cercles dans la mare, d'autres actionnaires portent leur regard sur la banque privée zurichoise Schoop Reiff & Co AG, passée en mains hollandaises et allemandes en février 1979. Cette banque, qui a diffusé les luxueux prospectus de la Trans K-B, a perdu en août dernier l'un des membres de son conseil d'administration: Hans W. Kopp.

Pour apprécier l'ensemble, il faut encore savoir que la Trans K-B était reconnue comme une «société financière à caractère bancaire ne fajsant pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt». Comme telle, elle n'était soumise qu'aux articles 7 et 8 de la Loi fédérale sur les banques, relatifs à la remise des comptes annuels à la Banque nationale et aux exportations de capitaux; la BNS doit être informée notamment de toute prise de participation dans une société étrangère, pour autant que l'opération dépasse les dix millions de francs.

Information réservée à la Banque nationale donc, et couverte par le secret (art. 9, Loi sur les banques). Encore une lacune à combler! L'initiative socialiste prévoit de le faire, par une obligation de publicité étendue:

Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolidés ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi

que des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire; elles indiquent les noms des personnes exerçant un mandat au sein du conseil d'administration de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés.

La réponse du Conseil fédéral vaut son pesant de coffre-fort en acier trempé: inutile de prescrire toute cette publicité. Nuisible même parfois, par exemple en cas de participation à une opération d'assainissement. Comme s'il fallait craindre une appréciation réaliste des actifs.

HIT-PARADE INTERNATIONAL

La Suisse, vue d'outre-Rhin

Deux appréciations de la situation suisse dans le champ mondial, telle que la voient deux publications allemandes.

Le palmarès de la stabilité de l'hebdomadaire «Die Zeit» (24.12) tient compte de l'inflation et du chômage. Il place la Suisse au sixième rang après le Japon (en tête), l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

L'analyse de «Manager Magazin» (janvier) est plus complète. Il s'agit quasiment d'un indice des risques courus par les investisseurs et les exportateurs allemands. En tenant compte de la stabilité politique, de l'économie interne et du commerce extérieur, les nombreuses personnalités consultées pour l'évaluation accordent la meilleure note à la Norvège (275 points sur un maximum de 300). Cette position était occupée par le Japon en 1980 et par Hong-Kong en 1981 et ces deux pays restent dans le peloton de tête. Au quatrième rang, comme en 1981, la Suisse qui atteint un total de 260 points (-4). L'examen des résultats dans chaque secteur nous oblige pourtant à constater que c'est grâce au commerce extérieur (deuxième rang) que nous restons bien placés car pour la stabilité politique (huitième) et l'économie interne (dix-neuvième et 76 points sur 100) la Suisse n'a pas de motifs de se lancer des fleurs.

Et puis, voyez-vous — même dans le système actuel — la vérité finit bien par apparaître, toute nue comme un terrain inconstructible! Les actionnaires de la Trans K-B en savent quelque chose: ils viennent d'apprendre que le fameux terrain situé à proximité de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, et détenu par la filiale luxembourgeoise Trans-Kabé, vaut en réalité bien moins que sa valeur comptable admise jusqu'ici, en raison d'un règlement de construction découvert un peu tard, qui rend ce placement foncier inintéressant.

CONSEIL FÉDÉRAL

Offre d'emploi

Le conseiller fédéral Hürlimann, qui donc est-il? Ses collègues soulignaient toujours sa loyauté: il fallait, bien sûr, comprendre sa loyauté politique: pas le goût de la combinazione, franc de collier, bref celui sur qui on peut compter. Les parlementaires disaient combien, à défaut d'être brillant, il était studieux, fort en thème, mais par application. Le public, au travers de circonstances personnelles douloureuses, pressentait son courage ou découvrait, dans les banquets des grandes fêtes fédérales, un tribun, faisant rouler les tambours des grands lieux communs du genre «la subversion ne passera pas».

Monsieur H. a profité d'une interview dans «24 Heures» pour passer une offre d'emploi naïve: il est à la recherche de conseils d'administration pour occuper sa retraite. Pas d'offres reçues jusqu'ici. Et pourtant: son expérience des affaires sociales, sa connaissance du pays, son sens de la gestion du personnel en font un candidat digne d'intérêt, dit-il de lui-même.

Nouvelle illustration, par ce loyal M. H., de l'absence de frontière, pour une conscience alémanique, entre le service de l'Etat et le service des intérêts privés.